

Communication, handicap et surdité

Maeva Bersez

SOMMAIRE :

Introduction

I. La méthode Makaton et ses alter-egos

II. Etude de cas

III. La surdité est-elle un handicap ?

Conclusion

Bibliographie

Introduction

Selon Laurent Danon Boileau (2004, p.16), il existe trois étapes dans l'acquisition du langage. En premier lieu, se développe « la communication d'émotion ». Il s'agit des échanges établis entre l'enfant et la mère, par le toucher, les sourires, etc. Dans un second temps, on peut voir se développer chez l'enfant « la communication d'intention ». Cette période est le moment où l'enfant va commencer à faire des gestes dans le but de communiquer. Et ce n'est qu'après ces deux étapes que commence le développement de la communication orale. Pour en revenir à la deuxième étape (la communication d'intention), c'est vers 8 mois que l'enfant commence à pouvoir signifier intentionnellement des émotions comme « la surprise, le plaisir, l'excitation [ou] l'agacement », alors qu'il ne commencera à produire ses premiers mots qu'à partir d'un an.

La communication par gestes semble être plus accessible, que ce soit pour les jeunes enfants ou même, comme l'écrit Christiane Fournier (2000, p.46), pour les premiers hommes, qui auraient d'abord communiqué par gestes avant d'utiliser leur voix. Les personnes ayant un handicap mental peuvent parfois présenter des retards voire une absence de langage oral. C'est pourquoi certains spécialistes se sont intéressés à l'accès à la communication par la langue des signes, pour des personnes handicapées non sourdes. Cette langue présente plusieurs avantages pour ce public : elle est visuelle, iconique, empreinte d'émotion et ne nécessite pas l'utilisation de l'appareil phonatoire, constitué d'un ensemble d'organes et de muscles dont l'utilisation est plus complexe qu'il n'y paraît. Comment les spécialistes ont-ils su tirer parti de la langue des signes ?

Dans un premier temps, nous décrirons les méthodes utilisées auprès de plusieurs personnes handicapées, dans le but d'une communication, à partir de la langue des signes. Ensuite, nous présenterons une étude de cas. Pour terminer, nous proposerons une réflexion sur les questions suivantes : la surdité est-elle un handicap ? Quelles langues ou méthodes de communications sont à la disposition des personnes sourdes ?

I. La méthode Makaton et ses alter-egos

D'après Christophe-Loïc Gérard et Serge Franc (2004), la méthode Makaton apparaît en 1972, grâce à Margaret Walker, orthophoniste anglaise. Margaret Walker crée cette méthode d'abord pour des adultes sourds qui ont des problèmes d'apprentissage. Elle l'adapte par la suite pour des personnes en situation de handicap, ayant des problèmes de communication. Cette méthode consiste à introduire des signes de la langue des signes (en l'occurrence, de la langue des signes anglaise) associés à des pictogrammes. Les signes sont introduits progressivement, en s'adaptant aux activités de la personne handicapée, afin de lui procurer un lexique utile. Le lexique est organisé par niveaux afin de ne pas submerger

l'individu sous une quantité excessive de vocabulaire. L'avancée d'un niveau à un autre dépend de l'évolution de chaque personne. Il n'y a pas de temps limite. Le vocabulaire a été étudié en croisant le vocabulaire principalement utilisé par des enfants de 5 ans et demi à 6 ans et demi et le vocabulaire utilisé par des personnes adultes ayant des troubles mentaux. Les signes sont introduits avant les pictogrammes. Ils sont là, l'un comme l'autre, pour compléter le langage oral ou pour amener vers un langage oral. C'est ce qu'on appelle « un système de communication augmentatif », car il ne remplace pas le langage oral mais l'augmente ou le complète. Ce qui le différencie « d'un système de communication alternatif » qui remplacerait totalement le langage oral.

Dans un article, Julien Bufnoir et Benoit Virole (2007) décrivent l'utilisation d'une méthode similaire. Elle est utilisée à partir de la Langue des Signes Française (LSF), en faveur d'un groupe d'enfants atteints de troubles autistiques.

De la même manière, vers la fin des années 90, deux logopèdes, Colette Ansenne et Françoise Fettweis, utilisent la méthode Sésame pour des enfants atteints de Trisomie 21. D'après un article du site Internet belge « Laclairière.be », la méthode Sésame est « une méthode de communication verbale et gestuelle créée en collaboration avec le Centre Francophone de la langue des Signes (CFLS). Cette méthode est à la fois un outil de compréhension du langage des adultes et un outil d'expression pour les jeunes qui ont un langage verbal pauvre voire inexistant, et pour ceux qui ont des difficultés très importantes d'articulation. » Colette Ansenne et Françoise Fettweis associent également cette méthode à des pictogrammes dans le but d'accompagner le mot recherché.

II. Etude de cas

Roland Broca, psychanalyste et pédopsychiatre, présente sa recherche sur le site internet prevenir-ou-guerir.org en 2007. Cette recherche concerne des enfants atteints d'un handicap mental incluant des troubles du langage. Deux ans plus tard, sur le site 20minutes.fr, Roland Broca explicite cette recherche : il décrit une méthode d'apprentissage utilisant la langue des signes. Il donne des conseils pour ne pas freiner l'enfant handicapé dans son apprentissage. Il détaille également les étapes de l'élaboration de son projet.

D'après Roland Broca, il n'est pas rare d'observer des difficultés à communiquer chez des enfants atteints de handicaps mentaux, alors que la compréhension ne pose pas de problème. Le fait de ne pas pouvoir communiquer peut créer d'autres troubles liés à la frustration ; il est donc important de trouver un moyen de communication alternatif (ou augmentatif, comme expliqué plus haut).

Le système phonatoire nécessite un développement de deux années après la naissance du nourrisson. Il aura donc accès à la communication d'abord grâce aux cris et mouvements du corps. Ceci est multiplié pour les enfants handicapés ayant des retards ou une

communication orale inexistante. L'enfant sourd peut avoir les mêmes difficultés mais grâce à la LSF, il a une langue avec laquelle communiquer. Grâce à cette langue il pourra entrer dans le système éducatif et ainsi acquérir des connaissances et développer son intelligence. L'impossibilité de communiquer pour des enfants handicapés enferme une potentialité d'acquérir des connaissances et inhibe leur intelligence. L'utilisation de la LSF pourrait donc être un moyen de révéler les capacités de ces personnes, en l'alliant à l'utilisation de pictogrammes (ce qui rejoint la méthode Makaton, décrite plus haut). Dans un premier temps, toutes les personnes en contact avec l'enfant (personnel soignant, éducateurs, familles, etc.) devront connaître les signes utilisés afin que l'enfant puisse communiquer librement avec les mots appris. Seront d'abord introduits une vingtaine de signes. Le programme est lancé durant l'année 2008-2009 dans un Institut Médico-Educatif auprès d'un groupe test de 14 enfants : « 2 enfants non parlants complets, 3 enfants au langage oral rudimentaire, et le reste des enfants, oralistes, mais présentant néanmoins des troubles du langage oral d'importance variable. » En amont, les éducatrices de ces enfants auront déjà appris les premiers signes. Les parents et familles proches de l'enfant ont également été conviés pour apprendre les signes et pouvoir ainsi communiquer au plus vite avec leur enfant.

Dans un autre article, publié en 2010, Roland Broca précise qu'il ne s'agit pas d'apprendre la langue des signes aux enfants handicapés mais plutôt d'utiliser le français signé afin d'acquérir des compétences pouvant être ensuite utilisées dans l'acquisition du français oral. La différence entre la LSF et le français signé est très simple. La LSF est une langue avec un vocabulaire, une grammaire et une syntaxe, alors que le français signé va se servir du lexique et des signes iconiques de la LSF, mais de la syntaxe et de la grammaire de la langue française. Roland Broca propose trois classifications différentes pour les signes qui vont être enseignés, comprenant chacune trois « classes » de mots. La première classification propose de séparer les signes dont le signifiant correspond à un signifié concret, les verbes concrets et les situations abstraites (exemple : 1 : papa ; 2 : dormir ; 3 : bonjour). La seconde propose de séparer les signes qui ressemblent à l'objet, les signes abstraits qui désignent des objets concrets et les signes qui désignent des abstractions (exemple : 1 : ballon ; 2 : papa ; 3 : méchant). La troisième catégorisation distingue les signes désignant l'entourage, les signes désignant les rituels et les signes pratiques (exemple : 1 : maman 2 : bonjour ; 3 : toilette). Peu importe la catégorisation choisie, il n'y a pas de mauvais choix. Il faut savoir s'adapter aux besoins et aux capacités de l'enfant. Il est important de souligner que si la LSF va pouvoir révéler la communication de l'enfant, elle n'en inhibera pas pour autant l'acquisition du langage oral. Au contraire, elle pourra servir de tremplin vers la prononciation de nouveaux mots. L'apprentissage des signes se fait au moyen de jeux pendant des ateliers. Cependant on observe rapidement des enfants utiliser les signes dans la vie courante (comme demander de l'eau). La première étape de l'apprentissage ne se déroulera qu'entre enfants et adultes, mais dans un deuxième temps des jeux collectifs seront organisés pour que les enfants jouent et communiquent entre eux. Pour pouvoir évaluer les progrès des enfants, une évaluation sera mise en place tous les six mois. Elle vérifiera si le vocabulaire étudié a bien été intégré par l'enfant. Afin d'être validée scientifiquement, cette expérience a bénéficié d'une méthodologie et d'une équipe pluridisciplinaire composée notamment de pédagogues, de pédopsychiatres, de neuro-pédiatres et d'orthophonistes.

Roland Broca donne également quelques recommandations aux parents. D'abord, l'utilisation de gestes pour un enfant handicapé est primordiale. En effet, ayant souvent une compréhension et une envie de communiquer plus importantes que ses capacités à le faire, il faut lui trouver un moyen de s'exprimer. L'introduction d'une langue des signes dès la naissance peut aider l'enfant dans son développement. L'avantage des signes vis-à-vis des mots, c'est qu'ils correspondent souvent à quelque chose de concret alors que les mots peuvent être perçus comme une suite de sons dénués de sens. Pour commencer, il ne faut prendre que quelques signes qui seront répétés tout au long de la journée dans des contextes différents mais toujours pertinents (ne pas utiliser le mot « manger » pour une action future par exemple). L'adulte doit toujours faire attention au regard de l'enfant et répéter plusieurs fois le signe. Il est important de prononcer le mot au moment de faire le signe pour que l'enfant fasse un lien. Il faut également faire attention à son expression du visage et ne pas être freiné par une réaction de surprise de l'enfant. Dans un premier temps, il ne comprendra pas. Et enfin, il s'agit de bien observer les tentatives de reproduction de l'enfant. Si le signe n'est pas tout à fait exact, il faut que l'adulte l'interprète correctement afin que l'enfant ait la satisfaction d'avoir été compris.

III. La surdité est-elle un handicap ?

Suite à une conversation avec une étudiante de la faculté dont la mère est sourde, j'ai souhaité ajouter cette question à mon dossier. Etant entendante et n'ayant moi-même jamais vécu avec une personne sourde, je n'ai pas peur de dire que je m'imagine très mal vivre dans le silence. C'est peut-être pour cette raison que j'ai tendance à voir la surdité comme un handicap. Je souhaite préciser que par cette opinion, je ne mets pas en doute les capacités intellectuelles des sourds.

L'étudiante avec laquelle j'ai discuté m'a donc dit que pour elle ce n'était pas le cas. Elle considère que la surdité n'est pas un handicap. Elle m'explique que sa maman n'a pas besoin d'aide dans son quotidien, qu'elle a un travail et qu'elle a toujours assumé ses responsabilités.

L'opposition de nos arguments a été constructif et même si aucune de nous n'a vraiment changé d'avis, nous sommes arrivées à la même conclusion : la surdité n'est un handicap que lorsque la société la considère ainsi. Si les sourds doivent s'adapter à la société, la société ne s'est pas encore adaptée aux sourds. Marie-Laure Béral (2011) écrit : « Pour les personnes en général, la surdité est vue comme un handicap auditif faisant obstacle à l'expression orale. La rencontre avec une personne sourde provoque un sentiment d'étrangeté : nous devenons sourds, l'espace d'un instant, empêchés dans l'expression de notre parole. Nous partageons un handicap de communication. »

Pour des parents entendants, il est souvent très difficile d'accepter la surdité de son enfant et d'imaginer comment pouvoir communiquer avec lui. Dans l'émission « Signes » du

23 janvier 2010 diffusé sur RTS (Radio Télévision Suisse), les parents de Robin expliquent les questions qu'ils se sont posés en apprenant que leur enfant était sourd. La maman raconte qu'elle ne souhaitait pas apprendre la LSF, car l'apprentissage de cette langue était trop long et qu'elle souhaitait pouvoir communiquer rapidement avec son enfant. Elle a choisi d'apprendre le Langage Parlé Complété (LPC). Il s'agit de signes qui se calquent sur les syllabes du Français. Il n'a fallu que quelques semaines aux parents pour pouvoir utiliser le LPC et aider à la communication avec Robin. Le LPC présente plusieurs inconvénients. D'abord, l'enfant ne fait partie intégrante d'aucune communauté, sourde ou entendante. David (sourd « LPC-iste ») raconte qu'il se sentait exclu par les entendants à cause de sa surdité, et lorsqu'il a été en contact avec des sourds, il se sentait également exclu car il ne parlait pas la LSF. Le deuxième inconvénient est le fait que le LPC utilise les syllabes. Il est donc difficile pour un jeune enfant sourd de faire le lien entre les mots et les syllabes qu'il n'entend pas. Voilà pourquoi la fin du reportage se concentre sur le conseil d'apprendre d'abord la LSF, qui est la langue « naturelle » pour les sourds, et ensuite le LPC qui va pouvoir aider à l'école. La dernière personne interrogée donne comme exemple l'apprentissage d'une langue étrangère, plus facile avec la base du LPC car en LSF, il faudrait d'abord apprendre les signes allemands avant d'apprendre la langue allemande. Ce reportage étant suisse, il serait intéressant de connaître l'opinion de sourds français, l'histoire étant différente dans les deux pays.

Lorsque l'enfant est dans une école spécialisée, il est alors plus facile pour lui de communiquer en LSF. Cependant, lorsqu'un enfant est intégré dans une classe d'entendants, le LPC peut être d'une grande utilité.

Conclusion

La représentation du handicap est très subjective. Elle peut parfois être assimilée à un manque d'intelligence. Lorsque le langage est touché, à cause de la surdité ou dans le cadre d'un handicap mental, la société a tendance à le corréler à une carence intellectuelle. Grâce à la reconnaissance de la LSF, la communauté sourde peut maintenant accéder à la communication et, aujourd'hui, leur intelligence n'est plus remise en cause. Pour les personnes atteintes de handicaps mentaux et de troubles du langage, des spécialistes ont tenté d'utiliser la Langue des Signes et ainsi ont permis à des enfants de trouver le bonheur de la communication. Il reste encore beaucoup de progrès à faire sur le sujet mais les expérimentations montrent de réels progrès de communication. La Langue des signes a-t-elle d'autres talents cachés ? Exprime-t-elle des choses différentes qu'une langue orale ?

Références bibliographiques et sitographiques

Danon-Boileau. L, (2004). *Les troubles du langage et de la communication chez l'enfant*, PUF, Presse universitaire de France, Paris

Fournier. C, (2000). Handicap et langage. *La nouvelle revue de l'AIS*, n°9. CNEIFEI, Suresnes

- Sur les travaux de Marie-Laure Berals :

<http://www.cairn.info.lama.univ-amu.fr/revue-empan-2011-3-page-11.htm> (consulté le 24/11/13)

- Sur les travaux de Roland Broca :

<http://www.prevenir-ou-guerir.org/actu/langage-des-signes.htm> (consulté le 18/10/13)

<http://parlonspsy.20minutes-blogs.fr/archive/2009/05/03/langue-des-signes-et-handicap-mental.html>
(consulté le 18/10/13)

- Emission de la radio télévision suisse :

<http://www.rts.ch/emissions/signes/1074688-coder-ou-signer-faut-il-choisir.html> (consulté le 23/11/13)

- Sur les travaux de Christophe-Loïc Gérard et Serge Franc

http://www.makaton.fr/data/Bibliographie/makaton_et_autisme.pdf (consulté le 13/11/13)

- Sur la méthode SESAME

<http://www.laclairiere.be/code/page.php?p=62> (consulté le 25/11/13)

- Sur les travaux de Colette Ansenne et Françoise Fettweis

<http://www.cairn.info/revue-contraste-2005-1-page-149.htm> (consulté le 24/11/13)